



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 décembre 2013.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Vu son départ prochain à la retraite, des remerciements et des félicitations ont été adressés par le Conseil des commissaires à M. Michel Gauthier.
 - Le Conseil a convenu de proposer les candidatures de messieurs Gaëtan Labelle et Alain Langlois auprès du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Ce dernier doit en effet nommer les membres du conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit, parmi lesquels doit figurer une personne proposée par les commissions scolaires du territoire.
 - Compte tenu de la nomination récente de Mme Josée Bissonnette et de M. Jocelyn Plante au poste de commissaire et commissaire-parent, ceux-ci ont été invités à joindre l'un des comités de travail du Conseil. Ils ont tous deux choisi de siéger au Comité de la mission éducative et des ressources humaines et le Conseil a adopté une résolution en ce sens.
 - Le Conseil a pris la décision de fermer l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014. L'immeuble où se trouve cette école, sis au 31, rue des Carrières à Chambly, est donc déclaré excédentaire et l'acte d'établissement de cette école est révoqué.

Cette décision est prise au terme d'un processus de consultation qui a été lancé en février 2013, conformément à la Politique applicable en cette matière.
 - Le Conseil a adopté le nouveau plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Contrecoeur (hypothèse 2 soumise à la consultation) pour l'année scolaire 2014-2015. La révision du plan de répartition fait suite à une consultation qui s'est tenue auprès du conseil d'établissement de la seule école primaire de cette ville. Cette révision était nécessaire en raison de la construction d'une deuxième école qui ouvrira ses portes à la rentrée 2014.
 - Le Conseil a adopté le nouveau plan de répartition des élèves dans les écoles primaires du secteur de Saint-Basile-le-Grand pour l'année scolaire 2014-2015 (hypothèse 1 soumise à la consultation). La révision du plan de répartition fait suite à une consultation qui s'est tenue auprès des conseils d'établissement des trois écoles primaires de cette ville. Cette révision était nécessaire en raison de l'agrandissement de l'école de la Mosaïque.
 - Le Conseil a adopté des mesures transitoires applicables aux élèves de Contrecoeur et de Saint-Basile-le-Grand, en lien avec la révision des plans de répartition de ces deux villes.

Ainsi, les parents des élèves du primaire qui, à la suite de la révision du plan de répartition, se verront attribuer une école de secteur différente de l'école fréquentée en 2013-2014 auront la possibilité de demander le maintien de leur enfant dans l'école qu'il fréquentait en 2013-2014. Cette demande sera considérée comme une demande de choix d'école, donc selon les places disponibles, mais avec les conditions particulières suivantes :
 - » La demande n'aura pas à être renouvelée chaque année.
 - » L'élève aura droit, pour l'année scolaire 2014-2015 seulement, au transport scolaire gratuit s'il réside à plus de 1 600 mètres de l'école de fréquentation.
 - » Si, au cours des années subséquentes, l'école de fréquentation devait être touchée par un surplus d'élèves dans la classe de l'élève, celui-ci aurait les mêmes droits et serait soumis aux mêmes règles que les autres élèves de la classe.
 - » En 2014-2015 seulement, le nombre de demandes de choix-école pour des élèves de 6^e année pourrait justifier l'ouverture d'un groupe supplémentaire dans une école.
 - Le Conseil a adopté le Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2014-2015.
 - À la suite de la consultation effectuée auprès des parents des élèves résidant à Contrecoeur, le Conseil a résolu de convenir d'une entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy, concernant la scolarisation des élèves du secondaire qui résident à Contrecoeur.
 - Le Conseil a adopté la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2014-2015.
 - Le Conseil a lancé une consultation concernant les documents suivants :
 - » Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017;
 - » Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2014-2015;
 - » Projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2014-2015.
- La date de retour de la consultation est fixée au 17 janvier 2014.